

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[154_Correspondances : 1842-1873](#)[Item](#)[Paris, le 4 mars 1842, Alexandre Guyard de Saint-Chéron à François Guizot](#)

Paris, le 4 mars 1842, Alexandre Guyard de Saint-Chéron à François Guizot

Auteurs : Guyard de Saint-Chéron, Alexandre (1807-1892)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère de l'Intérieur \(France\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Religion](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1842-03-04

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote53, 53 bis, AN : 163 MI 42 AP 154 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Guyard de Saint-Chéron, Alexandre (1807-1892), Paris, le 4 mars 1842, Alexandre Guyard de Saint-Chéron à François Guizot, 1842-03-04

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle)

Consulté le 31/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6196>

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 05/03/2024 Dernière modification le 20/03/2024

Paris le 4 mars

1862

53

Monsieur le ministre,

Je suis chargé par le Comité Central de l'œuvre de la
Propagation de la foi, d'offrir à votre
-té, en son nom, un exemplaire de la médaille que
notre Saint Père a fait frapper à Rome, en mémoire
de l'institution de cette grande œuvre si catholique
et si noble, si nationale. en offrant à votre
Excellence cette médaille, qui n'a de valeur que
par les souvenirs qu'elle rappelle et par l'intention
qui en fait hommage, le Comité a voulu témoigner
à votre Excellence toute sa reconnaissance pour
votre haute, active et patriotique intervention
en faveur des catholiques de Syrie et particulièrement
-ment de l'œuvre de la Propagation de la foi
en Syrie.

Le Comité se repose, en toute confiance,
sur les lumières et la zèle de votre Excellence
pour la protection des intérêts catholiques.
Veuillez m'en adresser le ministre des affaires étrangères.

Donner les papiers en ils peuvent avoir à réclamer
l'appui du nom et de l'autorité du gouvernement
français.

Le Comité Central me charge aussi de déposer
entre les mains de Votre Excellence l'exemplaire
ci-joint de la circulaire adressée à tous les correspondants
de l'œuvre de la Propagation de la
Foi pour réorganiser le comité de Terre-Sainte.

Je suis, Monsieur le Ministre, avec
le plus profond respect,
de votre Excellence

Votre humble et très obéissant
serviteur

A. De Saint-Cheron

membre de l'Association de la
Propagation de la Foi,
inspecteur général des établissements
de bienfaisance du royaume.

53 bis

ŒUVRE

DE LA

Propagation de la Foi,

ET EN FAVEUR

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

DES DEUX MONDES.

Conseil Central

De Lyon.

Lyon, le 3 janvier 1842.

MONSIEUR,

Plusieurs de nos honorables correspondants, sollicités de donner leur appui à une association qu'on s'efforce d'organiser actuellement en France, en faveur de la Terre-Sainte, se sont adressés au Conseil central, demandant qu'il leur fît connaître la conduite qu'ils devaient tenir en cette occurrence.

L'association dont il s'agit s'annonce d'abord comme ayant un côté politique, et, sous ce rapport, l'Œuvre de la Propagation de la Foi doit y rester étrangère. Fidèles à la pensée de ses fondateurs et à notre jurisprudence constante, nous devons lui conserver son caractère d'œuvre de foi, de charité et de zèle, sans altération et sans mélange; ne nous occuper que de l'extension du royaume de Jésus-Christ par les moyens que les chrétiens de tous les temps ont employés, c'est-à-dire, la prière et l'aumône humblement déposée aux pieds des successeurs des Apôtres.

L'œuvre nouvelle est encore une œuvre de collectes en faveur d'une mission particulière, et la modicité de l'annuité qui est fixée à un franc, indique l'intention de la faire pénétrer dans les classes peu aisées de la société. Mais comme elle ne peut espérer dans ces différentes classes d'autre sympathie que celle des gens religieux, c'est évidemment aux associés de l'Œuvre de la Propagation de la Foi qu'elle se propose de faire un appel.

Dans de telles circonstances, Monsieur, notre réponse ne saurait être douteuse. Les missions, auxquelles on veut être en aide, depuis longtemps déjà ont une part abondante aux distributions de nos secours. Si l'on ouvre les cahiers des Annales dans lesquels se trouvent inscrits nos comptes-rendus, on verra que depuis trois ans le total des allocations attribuées aux missions de Syrie et de Terre-Sainte s'est élevé de 100 à 160 mille francs par année.

Ce qu'on se propose de faire en dehors de notre Association ne serait donc, sous ce point de vue, autre chose qu'un double emploi; ce serait consacrer en outre un précédent bien fâcheux; ce serait ébranler la base d'une œuvre que le Ciel s'est plu à bénir, et qui, à juste titre, est considérée comme l'appui, comme la ressource unique de toutes les chrétiens éloignées. Ce qu'on s'efforce d'établir aujourd'hui, en faveur des missions de Terre-Sainte, pourquoi ne le tentera-t-on pas demain pour Alger, pour l'Océanie ou la Chine? La voie aura été ouverte, et qui sait si chaque

mission bientôt ne vaudra point avoir son œuvre pour ses besoins particuliers ? Tel peut être le résultat final d'un système de morcellement et de division, substitué inassemblément au principe de l'unité : système fatal aux Missions, dont plusieurs oubliées périraient faute de secours, et aux œuvres particulières elles-mêmes qui, ne pouvant comme une œuvre catholique ranimer sans cesse le zèle par des publications d'un intérêt soutenu, ne sauraient assurément avoir une bien longue durée.

Le langage que nous tenons ici n'est pas nouveau dans notre bouche, nous ne faisons que répéter ce qu'un opuscule imprimé à 400 mille exemplaires porte depuis cinq ans à la connaissance de tous les fidèles associés.

« L'Œuvre de la Propagation de la Foi, est-il dit dans le dernier chapitre du *Coup d'œil*, étend son assistance à tous les besoins ; mais tous finiraient par rester en souffrance si cette grande Œuvre voyait sa marche entravée par le croisement de démarches opposées et de collectes rivales... Sa grande destination (son universalité) doit toujours être présente aux correspondants... Le sentiment de son importance les déterminera à faire prédominer de tout leur pouvoir, sur les intérêts individuels (de l'une d'entre elles), l'intérêt bien plus respectable du corps entier des Missions. »

Il y a un an, une nouvelle œuvre surgit également à Paris : il s'agissait de soutenir des missions d'Europe que nous n'avions point encore adoptées. Le but était louable en lui-même ; mais il attaquait un principe, une des bases même de notre Œuvre, son *universalité*. Aussitôt le saint Père s'émut, et, de son propre mouvement, sans être sollicité par personne, il exprima le vœu que l'association nouvelle fût dissoute, et que, conformément à son titre, comme à sa destination essentielle, l'Œuvre de la Propagation de la Foi fût la seule instituée pour le soutien des Missions. Ces paroles ne sont pas les nôtres ; nous laissons à votre sagesse, Monsieur, à en déduire les conséquences.

Veuillez agréer l'assurance de la haute considération, et du cordial dévouement avec lesquels

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Pour le Conseil, le Président.

P. S. Veuillez communiquer la présente lettre au Comité de votre Diocèse et à toutes les personnes auxquelles vous jugerez utile d'en donner connaissance.

Secrétaire.